

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **19/03/2021**

Nombre de conseillers en exercice: **19** Présents: **17** Votants: **19**

Présents: MM. FLORENTY – MALARD – COUZON – BIALE – DELORT – GUILLOT C – CHAUSAT – DAUDOU – DELROC – DUBOE – GROS – GUILLOT D – LAVESQUE – LISSANDREAU – PERIER – SEAUT – VERGNAUD –

Absents excusés: MM. CASTAING – GUILLAUMARD –

Pouvoir : CASTAING Fernand à BIALE Frédéric
GUILLAUMARD Bernard à LAVESQUE Guy

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice

Madame **VERGNAUD Mireille**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande de retirer la délibération 2021.20 concernant la fixation des taxes locales, la Direction Générale des Finances Publiques n'a pas transmis les taux.

2021.14 DENOMINATION DE VOIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la campagne d'adressage, il reste encore 3 voies à dénommer :

- l'impasse qui dessert l'ancienne usine de Longua
- la voie qui dessert le domaine de Longua
- la voie commune avec la commune de Mussidan Chemin des Landes
- la voie qui dessert le garage Coget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

NOMME les voies :

- Impasse du barrage de Longua
- Domaine de Longua
- Rue des Potiers
- Chemin des Landes

CHARGE Monsieur le Maire de commander les panneaux pour cette voie.

CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information :

- aux services de la Poste.
- aux habitants.

La commission adressage va se réunir afin d'étudier des problèmes de numérotation sur deux voies de la communes déjà numérotés.

2021.15 CONVENTION DEMAIN FAISANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « DEMAIN FAISANT Ateliers et Jardins », organisme de formation, ayant pour but de rechercher et d'organiser des activités visant l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi de longue durée en grande difficulté, effectue l'entretien :

- du rond-point de la RD6089 entre la caserne des pompiers et Super U.
- les abords de la zone artisanale des Mauries.
- les abords du bassin de rétention.

Cette action est menée deux fois par an ou à la demande de la commune.

Afin de soutenir l'action de l'association, la commune s'engage à lui verser une subvention de **3 400 € par an**.

Afin de pouvoir effectuer sa mission une convention doit être signée entre les parties prenantes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE ladite convention.

CHARGE Monsieur le maire de signer tous les documents y afférant.

2021.16 PRESENTATION DU PLAN DES ARCHITECTES CONCERNANT LE MARCHE DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire présente le plan reçu des architectes sur la transformation du logement en cabinet paramédical. Au vu de la future utilisation, il manque environ 15m². Il propose de créer une avancée sur le devant afin de mettre des sanitaires et la salle d'attente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

REFUSE le plan tel qu'il a été présenté

CHARGE Monsieur le maire de contacter les architectes pour modification.

2021.17 COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (modalités du vote à préciser) :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021.18 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUSSAT a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur Michel FLORENTY, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 426 028,46 €
Dépenses	1 017 691,14 €
Excédent	408 337,32 €
Résultats reportés Excédent	135 000,00 €
Excédent	543 337,32 €

INVESTISSEMENT

Recettes	1 154 073,69 €
Dépenses	466 404,44 €
Excédent	687 669,25 €
Résultats reportés Excédent	64 671,62 €
Excédent	752 340,87 €

Résultats de clôture 2019

Excédent de Fonctionnement	543 337,32 €
Excédent d'investissement	752 340,87 €

Hors de la présence de Monsieur Michel FLORENTY, maire, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité des présents le Compte administratif 2020 tel que présenté.

2021.19 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT les résultats du compte administratif 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉCIDE d'affecter

en section d'investissement

au compte 1068 la somme de **393 337,32 €**

en section de fonctionnement.

au compte 002 la somme de **150 000,00 €****2021.20 BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Équilibré à la somme de 1 482 075,00 €uros, tant en dépenses qu'en recettes

INVESTISSEMENT

Équilibré à la somme de 1 626 355,00 €uros, tant en dépenses qu'en recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des présents, le budget tel qu'il a été présenté.*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04*

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>FLORENTY</i>		<i>DUBOË</i>	
<i>MALARD</i>		<i>GROS</i>	
<i>COUZON</i>		<i>GUILLAUMARD</i>	<i>Excusé</i>
<i>BIALE</i>		<i>GUILLOT D</i>	
<i>DELORT</i>		<i>LAVESQUE</i>	
<i>GUILLOT C</i>		<i>LISSANDREAU</i>	
<i>CASTAING</i>	<i>Excusé</i>	<i>PERIER</i>	
<i>CHAUSSAT</i>		<i>SEAUT</i>	
<i>DAUDOU</i>		<i>VERGNAUD</i>	
<i>DELROC</i>			